

ON S'ABONNE
 A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZH, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal au Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES :
 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES :
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
 se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Février 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 février...	70 »»	99 90
Du 26.....	69 85	99 85
Du 27.....	70 »»	99 75

BULLETIN

L'administration de la marine prussienne déploie une activité incroyable. De nombreux navires sont en construction et plusieurs avisos de guerre viennent d'être achetés aux Etats-Unis. Le désir ardent du gouvernement de Berlin, est de prendre rang parmi les premières puissances maritimes.

Le patriotisme de M. de Bismark veut que la flotte de son pays soit digne de l'armée fédérale du Nord. On sait que celle-ci comptera 108 régiments d'infanterie et 72 régiments de cavalerie, organisés d'après le système prussien. Les réserves de l'armée de paix étant au complet, la Confédération du Nord disposera en quelques mois de 338 bataillons et de 288 escadrons équivalant à une force active de 450 à 500 mille hommes.

On mande également de Berlin que la Prusse a fait demander au cabinet de Vienne, au sujet des négociations douanières si, la question des vins étant émise à part, le reste des arrangements commerciaux à prendre pourrait être maintenu. L'Autriche aurait répondu qu'elle considérerait l'ensemble de ces arrangements comme un tout indivisible. M. de Bismark, se trompe peut-être en croyant que l'Autriche aurait répondu qu'elle est réconciliée avec la Hongrie, il se pourrait qu'il fallût bientôt compter avec elle.

On mande de Florence que le Sénat, réuni en séance secrète, a voté l'ajournement du procès de l'amiral Persano au 26 mars.

Le bruit court qu'une société de capitalistes se forme en ce moment à Londres, sous les auspices du lord-maire, pour proposer au gouvernement italien 800 millions des biens du clergé. 150 millions seraient payés comptant, le reste annuellement par 100 millions, le tout portant intérêt. Cette nouvelle mérite confirmation.

L'agitation grandit à Londres et par toute l'Angleterre au sujet de la réforme parlementaire. Rien n'a transpiré des résolutions prises par le ministère dans le conseil de cabinet tenu le 22. Mais on assure que les libéraux exigeront la présentation immédiate d'un bill de réforme et sont résolus à ne point accepter le système de plural voting, c'est-à-dire le droit à un vote pour quelques-uns et à deux pour certains autres. D'après une correspondance il serait possible qu'un cabinet Russell succédât prochainement au ministère Derby.

Une dépêche de Madrid annonce que le comte Cheste, capitaine général de Madrid, l'auteur de l'ordonnance qui déclarait passibles de la peine de mort les rédacteurs ou imprimeurs d'écrits séditieux, a donné sa démission qui a été acceptée. Il est remplacé par le général Meyalde. — Nous souhaitons vivement pour l'Espagne que la retraite de cet étrange proconsul soit un indice de tendances plus conciliantes de la part du cabinet Narvaez.

Une demande a été présentée aux Cortès du Portugal, à l'effet d'abroger les dispositions de la loi de 1834 privant les descendants de feu Don Mignel de Braganca, des droits civils et de la fortune de leurs aïeux. L'abrogation de ces ordonnances mettrait fin à la question dynastique en Portugal.

Les nouvelles d'Amérique ont peu d'importance. Voici le résumé de celles que nous apporte le courrier de New-York :

La chambre des représentants a adopté un bill qui nomme pour la Louisiane un gouverneur et un conseil de neuf membres chargés de faire élire une convention par les citoyens de cet état restés étrangers à l'insurrection.

D'après les avis de Mexico, Miramon aurait obligé la garnison jacobine de Lucatecas à se rendre. Le bruit courait que Mejia a abandonné la cause impérialiste.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Berlin, 26 février.

Le Roi, en ouvrant le Parlement du Nord, a dit : L'Empire allemand, autrefois grand, puissant et

dèle compagnon.

— Vous êtes aujourd'hui, M^{me} la marquise, de cette humeur sombre dont je vous ai presque toujours vue à Bordeaux, mais rarement ici. Ce qui s'expliquait alors ne s'explique plus maintenant. Vous avez parcouru une phase de votre vie, pendant laquelle vous avez divinement rempli votre tâche ; cette conscience suffit pour vous faire entrer avec courage dans une phase nouvelle où vous achèverez votre mission.

— Vous parlez comme un homme, interrompit Berthe.

— Et vous êtes entêtée comme une femme, répondit Achille en plaisantant. Vous ne voulez ni vous distraire, ni vous laisser distraire ; vous dédaignez la conversation qui vous fait passer le temps ; la société vous est en horreur ; vous visitez les contrées les plus belles sans ouvrir votre âme aux impressions différentes que chacune d'elles produit ; au lieu de vous enrichir, vous vous appauvrissez, car vous perdez la faculté de vous émouvoir à force de vous endurcir contre-elle. Est-ce juste, est-ce bien, est-ce raisonnable ?

— Non, oh ! non ! dit la marquise avec tristesse. Seulement c'est inévitable. Vous ne vous figurez pas combien m'a vie entière était échafaudée sur et pour celle d'Edmond. Il était la clef de voûte de l'édifice auquel j'ai travaillé dix ans ; Dieu le rappelle et l'édifice s'écroule. L'amour n'était pour rien là-dedans ; mais, précisément à cause de cela, il fallait que mon dévouement fût plus entier. Il le fut et me donna la force de me vaincre moi-même et d'accomplir tous les sacrifices qui coûtent le plus au cœur.

respecté, à vu ses membres dans le morcellement et l'impuissance ; mais jamais le peuple allemand n'a cessé d'aspirer à recouvrer les biens perdus.

L'expérience démontre la nécessité de chercher l'union sur la base des faits réels, et de ne plus sacrifier la vérité à ce qu'on désire.

Le discours engage les députés, dans l'examen du projet de constitution, à ne pas oublier la grave responsabilité des dangers que pourrait courir la réalisation pacifique et légale de l'œuvre commencée, si l'entente établie entre les gouvernements était compromise par les modifications du Reichstag.

Le discours fait ressortir que la confédération aura un caractère essentiellement décisif ; ce sera la preuve que la fraternisation des Allemands, ainsi comprise par les peuples voisins, est favorisée par l'attitude bienveillante des Etats les plus puissants de l'Europe qui, sans appréhension et envie, voient l'Allemagne prendre possession des mêmes avantages de grande communauté politique qu'ils jouissent eux-mêmes depuis des siècles.

New-York, 23 février.

Le bruit court que le Sénat rejettera le projet d'émission de billets d'Etat pour cent millions de dollars.

La chambre des représentants a aboli l'impôt intérieur sur le coton brut.

La commission judiciaire a résolu de ne pas recommander la mise en accusation du président.

Paris, 26 février.

Hier, au Corps législatif, M. Lanjuinais a développé l'interpellation relative à la suppression de la discussion de l'Adresse.

M. Chesnelon, Marie, Vuitry, Jules Favres, ont pris la parole.

La continuation de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

Bucharest, 25 février.

Les bruits de conjuration et d'arrestation sont démentis.

Il paraît certain que d'importantes modifications ont été introduites dans le projet de loi sur la presse.

Quant au cautionnement, les choses resteraient dans l'état actuel, soit à Paris, soit en province. Il se pourrait même qu'une réduction fût obtenue en faveur des journaux qui ne paraissent qu'une fois par semaine.

Rien non plus ne serait changé en ce qui concerne le timbre, lequel serait maintenu tel qu'il existe pour la presse de Paris et des départements. La question du timbre des feuilles littéraires n'est pas encore résolue. Nous espérons qu'on reconnaîtra la justice des observations présentées à cet égard par les délégués du journalisme provincial.

Pour la répression des délits, on assure que, tout en supprimant les pénalités corporelles, le Conseil d'Etat réduira le chiffre des amendes. La faculté de suspension ou de suppression serait limitée à des cas rigoureusement déterminés et d'une gravité exceptionnelle. On écarterait du projet les dispositions relatives à l'im-

violabilité parlementaire et à la privation des droits politiques.

L'Empereur a promis au pays une expansion des libertés publiques. Cette promesse sera tenue. Nous n'avons jamais eu le moindre doute à cet égard, sommes-nous aussi confiants dans l'usage que les partis feront des franchises nouvelles ?... Ceci est une question à laquelle, pas plus tard qu'aux prochains scrutins pour les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, l'opinion publique répondra. LAFFITE.

Correspondance Parisienne.

Paris, 24 février.

Je me hâte de vous transmettre une nouvelle particulièrement intéressante pour la presse. Aux bruits alarmants qui ne cessent de circuler depuis un certain temps, sur la situation difficile que l'on prétend devoir être faite aux propriétaires de journaux, je puis opposer un bruit d'une nature toute contraire et qui, je l'espère, ne tardera pas à se confirmer. Je crois donc savoir que, dans un premier examen du projet de loi sur la presse, le conseil d'Etat a décidé le maintien du chiffre actuel du cautionnement. Pour être juste, j'ajouterai que l'influence de M. de Lavalette n'est point étrangère à cette décision, et qu'il ne tiendra pas, d'ailleurs au Ministre de l'intérieur, que tout le projet de loi ne se distingue par un caractère sincèrement libéral.

La sollicitude éprouvée de M. Duruy pour l'extension si désirable, si nécessaire, de l'instruction primaire, s'est manifestée de nouveau dans le rapport que ce Ministre, si actif, adressait il y a quelques jours à l'Empereur. On se rappelle qu'au commencement de 1865, M. Duruy fit paraître, après une laborieuse enquête, l'état de l'instruction primaire en France au 1^{er} janvier 1864. Aujourd'hui son Excellence reprend ce travail dans ses parties principales pour les années 1864-65.

Nous voyons par ce nouveau rapport qu'il n'y a plus que 694 communes, au lieu de 818 en 1863, qui soient dépourvues d'écoles primaires, que le nombre des établissements publics de cette nature s'est accru de 1054 ; que le nombre des élèves admis gratuitement aux écoles a augmenté, en deux ans de 100, 434 ; que la gratuité absolue existe dans 309 établissements de plus qu'en 1863 ; qu'enfin le chiffre des cours d'adultes, qui était de 5.623 au 1^{er} janvier 1864 avait plus que quadruplé dans l'hiver 1865-66.

M. Duruy, qui veut voir son ennemi bien en face, l'ignorance, à fait relever le nombre des

nous connaissez assez toutes les deux pour savoir... ce que je ne veux pas dire. — Ah ! que savez-vous donc d'Anna ? ajouta-t-elle tout à coup.

— Rien, mais rien du tout ! répliqua Achille presque effrayé.

— N'auriez-vous point peut-être imprimé cette direction à mes pensées pour en venir à me faire quel. que communication touchant Anna ? demanda Berthe avec inquiétude, en arrêtant sur Achille un œil scrutateur.

— Qu'est-ce qu'un étranger pourrait connaître d'important, au sujet de cette dame, qui ne fût parvenu auparavant à la connaissance de sa famille ?

— Je n'ai plus de rapports avec Anna ; mais Eugénie m'assure qu'elle est heureuse ; que lui faut-il de plus ?

— Vous vous fiez aveuglément à la comtesse ? demanda Duerozet d'un ton accentué.

Berthe se leva avec la soudaineté de l'éclair et s'écria :

« Non, non, je ne me fie nullement à elle, et je suis inexorable de l'avoir fait sur ce point. Qui sait si la pauvre Anna est heureuse, si elle n'a pas besoin peut-être d'un témoignage d'affection, d'un encouragement qu'elle désire et n'ose demander ? Oh ! la douleur ! je la hais parce qu'elle rend égoïste. Nous souffrons, et peu nous importe que le monde entier souffre ; nous ne le voyons pas, nous n'y pensons pas ; nous devenons mauvais et stupides. J'écrirai ce soir à Anna. Je vous remercie mille fois de votre conseil.

— Mais je ne vous ai rien conseillé, M^{me} la marquise !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 27 février 1867.

30
BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XVIII.

Au sommet de la montagne qui sépare le golfe de Nice de celui de Villafranca, il y a un point d'où l'œil les découvre tous les deux. Un jour que nos trois promeneurs — Berthe, Achille et Marie — s'y étaient rendus, celui-ci tira son album et s'installa dans un endroit convenable pour esquisser un paysage. D'habitude, ou la marquise restait à côté de lui et le regardait dessiner, ou elle babillait avec Marie ; mais, cette fois, elle alla s'asseoir sous un gros arbre à une grande distance d'Achille, et bientôt elle s'abîma dans une mélancolie profonde.

« Je crains, dit Achille s'approchant d'elle, que vous ne vous ennuyiez par trop si je vous retiens si longtemps ici.

— Soyez sans inquiétude, s'écria-t-elle. Qu'importe un peu plus ou un peu moins d'ennui ? Depuis deux ans qu'Edmond est mort, l'ennui a été mon fi-

La reproduction est interdite.

époux qui, en 1866, n'ont pu signer leur nom sur les registres de l'Etat-civil. Cette enquête a donné ; selon l'expression du ministre, des chiffres douloureux qui démontrent l'opportunité de la loi qui va créer 8,000 écoles de filles et améliorer toutes les autres par les avantages assurés aux institutrices ; qui donne des adjoints aux écoles nombreuses, pour y soulager le maître et y fortifier l'enseignement ; qui fera pénétrer l'instruction dans les derniers hameaux ; qui, enfin, poussera l'enfant et l'adulte vers des écoles mieux tenues, plus nombreuses et partout accessibles au pauvre, et fera une réalité de l'instruction promise en 1833 et en 1850 aux citoyens indigents, et garantira aux communes qui auraient épuisé les sacrifices possibles, la gratuité de l'instruction primaire, cet instrument indispensable de tout perfectionnement moral comme de tout progrès professionnel. A l'administration, ajoute M. le ministre, restera le soin de multiplier les écoles normales pour les institutrices et d'y améliorer l'instruction, de perfectionner les méthodes en rendant partout l'enseignement plus pratique, plus fécond et mieux approprié aux besoins des populations rurales, enfin de relever les écoles de filles de l'infériorité où elles sont ; car ces jeunes filles seront un jour des mères, et c'est sur les genoux de la mère que l'enfant doit prendre ses premières leçons.

Si nous sommes encore loin du but poursuivi, sachons rendre justice au ministre en reconnaissant la généreuse constance de ses efforts.

Le *Moniteur* de ce jour contient une note qu'on peut considérer comme une réponse indirecte à ceux qui ont prétendu voir dans le silence observé par l'Empereur sur l'Exposition Universelle, dans son discours du 14 février, l'indice d'une défaveur encourue par la Commission. Il résulte, au contraire, de cette note que Sa Majesté, tient à prouver par de fréquentes visites au Champs-de-Mars le prix qu'elle attache au succès de la grande manifestation qui s'y prépare. Et, pour faire cesser toute fausse interprétation, l'organe officiel a soin d'ajouter que l'Empereur « a daigné exprimer sa vive satisfaction sur les divers détails de l'entreprise. »

On m'annonce comme très-prochaine la publication d'une page inédite de l'histoire de Napoléon I. — C'est l'*Illustration Militaire* qui aura la primeur de cet intéressant travail.

Pour extrait : A. Layton

LE LIVRE BLEU. — 3^e ARTICLE.

CHEMINS DE FER. — Le développement total des chemins de fer concédés était, au 31 décembre 1863 de 21,033 kilomètres, y compris 613 kilomètres concédés à titre éventuel.

Cette situation est aujourd'hui sensiblement la même ; car, dans le courant de la dernière année, deux concessions seulement : celle du chemin de fer d'Armentières à la frontière belge de 3 kilomètres de longueur, et celle du chemin de fer d'Hazebrouk à la même frontière vers Poperinghe, d'une longueur de 14 kilomètres, ont été prononcées par décret du 26 mai et du 19 décembre 1866.

CHEMINS DE FER D'INTERET LOCAL. — La loi du 12 juillet 1863, relative aux chemins de fer d'intérêt local, a déjà reçu d'importantes applications.

Les départements de l'Eure et de Saône-et-Loire ont les premiers suivi dans cette voie les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Mais alors que les chemins de fer d'intérêt local exécutés dans ces deux derniers départements ont été compris, en vertu de la loi du 14 juin 1863, dans le nouveau réseau de la compagnie de l'Est, des lignes récemment classées par ces départements de l'Eure et de Saône-et-Loire on

Vous m'avez du moins suggéré une bonne inspiration, et j'aime encore mieux cela, dit-elle, le regard plein d'une irrésistible expression de bonté.

Oh ! s'écria Achille, c'est une volupté de vivre avec vous ! Vous êtes si bonne que vous nous faites croire que nous les sommes aussi, et cette conscience nous procure un véritable bonheur. Voilà pourquoi je me sens toujours heureux auprès de vous.

En rentrant ce soir-là, Berthe se sentait le cœur merveilleusement allégé et rasséréné. « C'est à Ducrozet que je le dois, se dit-elle avec sa franchise ordinaire. Il m'amène à m'épancher, à réfléchir sur des objets qui en sont dignes, à me souvenir de ma pauvre Anna. Il a beaucoup gagné depuis Bordeaux, on peut-être lui accordé-je plus d'attention. »

Puis elle écrivit à Anna du fond du cœur, comme elle ne le faisait que pour cette sœur-là toute seule. Elle se la figurait jouissant, dans son modeste ménage, d'un bonheur pour ainsi pastoral. A l'exemple de ceux qui n'ont jamais été en lutte avec les réalités matérielles de la vie, et qui disent, comme cette reine de France : « Les pauvres n'ont pas de pain, qu'ils mangent du gâteau. » elle se faisait des images charmantes de la paisible félicité d'Anna, et elle la priait instamment de lui décrire avec de longs détails ses joies domestiques, conjugales et maternelles. Elle ne parla pas de cette lettre à Eugénie, sachant bien que le souvenir d'Anna lui était pénible.

Peu à peu, et tout naturellement, Achille acquit sur Berthe l'influence qu'elle avait longtemps exercée sur lui. Ce n'étaient en apparence que des bagatelles ; mais les fleurs puisent la vie dans de petites fibres délicates. Il la détermina à reprendre l'étude régulière

été concédées à des compagnies locales, qui se chargent, moyennant une subvention déterminée, d'en assurer la construction et l'exploitation.

IRRIGATIONS. — Les grandes entreprises d'irrigation ont fait, en 1866, un progrès marqué ; plusieurs canaux sont entrés dans la période d'exécution ; d'autres ont été concédés, et enfin de nouvelles entreprises sont à l'étude.

MISE EN VALEUR DES COMMUNAUX. — La reconnaissance générale des terrains susceptibles de tomber sous l'application de la loi du 28 juillet 1860 est désormais faite dans 33,062 communes. Elle a donné des résultats négatifs dans 26,833 communes ; mais dans 6,209, on a constaté l'existence de 321,722 hectares de terrains à mettre en valeur. Les études auxquelles il a été procédé dans l'année, en permettant de se rendre un compte plus précis des divers projets, ont donné lieu de penser qu'il faut évaluer seulement à 48 millions la dépense totale qu'entraînerait l'amélioration de ces 321,732 hectares, et que la plus-value serait de 153 millions.

RÉDUCTION DES CADRES DE L'ARMÉE. — La réduction des cadres de l'armée, arrêtée en principe par le décret du 15 novembre 1865, qui avait pour but de réduire les dépenses de notre état militaire, a été exécutée dans les premiers mois de 1866 et a laissé sans emploi 1,493 officiers de tous grades.

Grâce au bienveillant concours des départements des finances et des travaux publics, soixante-quinze d'entr'eux, qui avaient acquis des droits à la retraite sans avoir atteint la limite d'âge fixée par les règlements, ont été pourvus d'emploi de percepteurs ou de commissaires de surveillance administrative près des compagnies de chemin de fer.

Les autres, placés à la suite dans les régiments, rentrent dans les cadres au fur et à mesure des vacances qui se produisent.

EFFECTIF DE L'ARMÉE. — L'effectif de l'armée au 1^{er} novembre 1866, date des dernières situations parvenues au ministère de la guerre, se composait de la manière suivante :

Intérieur.....	298,000 hommes
Algérie.....	62,462 »
Italie.....	7,505 »
Mexique.....	26,838 »
TOTAL.....	395,485 »

L'effectif moyen, pour les dix premiers mois de l'année, s'élève à 390,771 hommes.

L'effectif de la réserve, à la date du 1^{er} novembre, était de 255,614 hommes.

REMONTE DE LA CAVALERIE. — Le service de la remonte a acheté en 1866, au prix moyen d'environ 800 francs, 8,586 chevaux, qui ont été reconnus par les inspecteurs généraux d'armes posséder toutes les qualités nécessaires pour faire un excellent service.

Ces bons résultats justifient surabondamment l'existence des dépôts de remonte, qui, en offrant aux éleveurs des débouchés certains et directs, constituent un puissant encouragement pour l'industrie chevaline.

ALGÉRIE. — Les tribus du Tell, rentrées dans le devoir, ont repris confiance devant l'attitude à la fois ferme et bienveillante de l'autorité. Les derniers débris des bandes insurgées sont rejetés par nos colonnes mobiles dans l'extrême sud, où la misère achève de les réduire. Les amendes de guerre imposées aux rebelles sont presque entièrement recouvrées ; les impôts arriérés ont été payés, et tout fait espérer pour l'avenir une période de calme, qui permettra au pays de prendre son essor dans les voies nouvelles que lui ouvre la politique généreuse du Souverain.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Roualle :

« Des journaux annoncent que le ministère de Etats-Unis à Constantinople aurait proposé au corps diplomatique de faire des représentations à la Porte au sujet de la Crète. »

« Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement. »

« A ce propos, les mêmes journaux font pressentir l'apparition prochaine d'une flotte des Etats-Unis dans la Méditerranée. »

« Cette apparition n'est pas à venir, car tout le monde sait que les vaisseaux des Etats-Unis se promènent depuis longtemps dans la Méditerranée. »

de la musique.

« C'est là du moins une occupation, lui dit-il, et elle vous offre ce double attrait des difficultés à vaincre et des jouissances indicibles que votre jeu procure à autrui. »

« J'essaierai, » répondit-elle.

Mais il lui en coûtait éaormément. A la musique se rattachaient ses plus chers et ses plus tristes souvenirs. Les accords de son piano évoquaient, comme une formule magique, l'image de Cyrille. Chaque parole, chaque regard, chaque geste de l'homme qu'elle avait tant aimé, toutes les souffrances et toutes les délices d'autrefois, tous les tableaux à demi effacés d'un bonheur depuis longtemps évanoui, revenaient l'assailir et la plonger dans une extase qui était tour à tour une volupté et un supplice. Elle avait donc beaucoup négligé la musique dans ces dernières années, et si parfois elle avait joué pour d'autres, elle ne l'avait jamais fait pour elle-même avec un véritable plaisir. Les heures du soir si agréablement remplies autrefois par son piano, ces heures où elle trouvait dans le commerce avec le génie de l'harmonie un dédommagement à sa solitude au milieu des hommes, étaient maintenant vides et muettes. Mais n'est-ce pas un lâcheté d'avoir si grand peur de mes souvenirs ? se demanda-t-elle en réfléchissant au conseil d'Achille. Il faut qu'aujourd'hui j'entre dans la lice de ces fantômes du passé et que nous voyions qui sera le plus fort : leur pouvoir ou ma volonté. »

Elle se mit au piano, et, comme toujours durant le premier quart d'heure, il lui sembla se plonger dans un bain tiède et vivifiant, respirer à longs traits l'air frais des montagnes. Mais, à peine fortifié et ranimé

terrannée, sans que personne ait songé à voir dans ce fait rien d'inquiétant pour le repos du monde. »

On doute, à Vienne, que le gouvernement parvienne à obtenir dans le Reichsrath la majorité de deux tiers de voix nécessaire pour une modification de la constitution, c'est-à-dire, dans la situation actuelle, pour légaliser l'arrangement conclu avec la Hongrie. « Cette disposition d'esprit, fait observer le *Journal des Débats*, était malheureusement trop facile à prévoir pour qui connaît les rivalités de race et d'influence qui viennent si souvent paralyser les meilleures intentions du gouvernement autrichien. Il paraît, au surplus que le gouvernement se propose de dissoudre le Reichsrath actuel, élu sous l'influence du ministre Belcredi, dans le cas où l'arrangement avec la Hongrie ne serait pas ratifié. »

LE MONDE.

Le *Monde* commence en ces termes, sous la signature de M. Ravelet, la circulaire de M. de Beust relative aux vues de l'Autriche dans la question d'Orient. « L'idée de M. de Beust, c'est de rendre le combat impossible, faute de combattants. Le plan est original. Le dévouement de la Russie au salut de l'empire ottoman, nous semble suspect, et l'on peut craindre, ou qu'il ne soit pas sincère, ou qu'il ne soit pas durable, cependant que la circulaire de M. de Beust est la cause ou le signe d'un rapprochement entre les grandes puissances dans la question d'Orient, divers symptômes confirment ce revirement dans la politique générale, le discours impérial du 14 février, le ton des journaux russes devenus subitement plus sympathiques à la Turquie, l'arrivée au ministère ottoman d'un homme connu pour son esprit entreprenant et ses pensées de réformes, font supposer que le feu qui couve sera encore une fois recouvert de cendres, et que, suivant toute vraisemblance, la guerre ne sortira pas de là. »

C'est à qui se félicitera du résultat de la séance de vendredi dernier ; après avoir constaté que le débat s'est maintenu constamment à une grande hauteur, *l'Union* ajoute, sous la signature de M. Henry de Riancey :

« Nous serions injustes et ingrats si maintenant nous manquions de signaler les marques unanimes de respect dont a été entourée la lettre même qui avait donné lieu aux interpellations. »

« Il n'y a eu qu'une voix pour témoigner des profonds égards dus à une auguste infortunée, et l'exil recueillera du moins l'hommage rendu à sa noblesse et à sa dignité. M. Pelletau et M. Picard se sont honorés par leur langage, et M. Vandal a su, en cela, ne pas se distinguer de ses adversaires. Ajoutons que M. Picard a caractérisé avec une haute convenance la lettre objet de recherches si irrégulières, et qui n'a même pas donné lieu à une instruction juridique. L'impartialité et l'équité trouvent toujours en France de légitimes applaudissements. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le *Bulletin du Siècle*, sous la signature de M. Cénat.

« Qu'arriverait-il si le nouveau projet de loi sur la presse était voté ? »

« Le pouvoir disposerait du droit de vie ou de mort sur la presse avec une aussi pleine puissance qu'autrefois. L'organe qu'il voudrait anéantir serait anéanti. Mais au lieu d'en assurer la responsabilité devant l'opinion publique, le pouvoir dirait : Ce n'est pas moi ; c'est la justice ; je m'en lave les mains. »

Pour extrait : A. Layton.

Mais, ce soir-là, une clarté subite vint traverser sa rêverie. Une voix intérieure lui cria de se réveiller, de lutter. « Berthe, ce ne sont point les doigts, c'est ta volonté que tu exerces. Et ne pas savoir la maîtrise est toujours une honte. » Elle tressaillit, regarda la pendule et dit tout haut d'un ton résolu : « Quand onze heures sonneront, tu te mettras sérieusement et laborieusement à la musique, Berthe ! Sans cela, tu serais vraiment par trop pitoyable. »

Et elle le fit. Elle joua une heure et demie durant avec de si violents efforts que son front brûlait et que ses nerfs s'agitaient convulsivement. Mais elle joua, et quand elle quitta le piano, épuisée, hors d'haleine, elle dit tristement : « O Cyrille ! vois-tu bien comme je sais lutter contre toi ? » Cependant elle sentait que cette lutte lui faisait dominer la douleur, mais n'en était pas un oubli stupide.

Achille lui dit le lendemain qu'il avait été heureux de l'entendre jouer jusqu'au-delà de minuit. Elle ne répondit que par un sourcil mélancolique. Néanmoins elle continua ; chaque nuit, ses admirables accords

Nouvelles du jour.

Paris, 26 février.

La séance du Corps législatif a été consacrée aujourd'hui aux interpellations provoquées par M. Lanjuinais, sur la suppression de l'Adresse. L'honorable député de la gauche doit prendre le premier la parole, M. Vuitry, ministre présidant le Conseil d'Etat, lui succédera à la tribune. On s'attend à un discours de M. Emile Olivier, qui exposera dit-on, les doctrines et les intentions du tiers-parti, jusque à l'état de groupe indécis et platonique. Il ne serait pas impossible, dans ce cas, que M. Thiers intervint dans le débat ; ce serait, dit-on, pour dégager à la fois sa personnalité des exagérations de la gauche et des nébulosités du tiers-parti. On croit enfin que plusieurs membres de la majorité, notamment MM. du Miral, Chesnelong, Granier de Cassagnac, etc., interviendront dans cette discussion, qui sera une sorte de revue des partis au sein de l'Assemblée élective.

Un service télégraphique est établi entre le Palais-Bourbon et les Tuileries. Ce service a fonctionné vendredi pour la première fois et de nouveau aujourd'hui en transmettant de quart-d'heure en quart-d'heure aux Tuileries un résumé de la discussion pendant le cours de la séance.

Les délégués de la presse départementale ont tous été invités par l'Empereur, au bal qui doit avoir lieu aux Tuileries, mercredi.

Un arrêté de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, vient de décider la réunion à la Sorbonne de « tous les instruments d'expérimentation, les collections et échantillons de nature à représenter le mouvement scientifique le plus récent. » L'exécution de ce programme, aussi vague qu'étendu, est confiée à une commission composée de MM. le Verrier, Milne Edwards, Payen, Cahours, Desains, du Charfe, Hebert, Haton de la Goupillière, ingénieur des mines ; Abria, doyen, de la Faculté des sciences de Bordeaux ; Bouget, professeur à la Faculté de Clermont ; Morren, doyen de la Faculté de Marseille ; Bach, doyen de la Faculté de Strasbourg.

L'exposition aura lieu à la fin du mois d'avril pendant les jours de réunion des délégués des Sociétés savantes.

On parle beaucoup dans les cercles militaires, dit la *Liberté*, d'une circulaire qui aurait été adressée aux colonels des régiments d'infanterie, pour leur demander un rapport immédiat sur le personnel des officiers de leur régiments. On conclut qu'il serait question de créer à nouveau des 4^{me} bataillons de dépôt, dans chaque régiment, et de désigner pour les cadres de ces bataillons les officiers les moins aptes à un service de campagne. Il serait question aussi d'établir au chef-lieu de chaque arrondissement des officiers en résidence fixe, chargés de l'instruction des hommes de la réserve et de la garde nationale mobile.

On écrit de Florence, 23 février :

« Le général Garibaldi est arrivé, venant de Livourne, avec MM. Mordini et Crispi, qui étaient allés à sa rencontre. Il est descendu chez M^{me} la marquise Pallavicini. »

« Garibaldi s'est promené dans Florence en voiture fermée. Sa voiture s'étant arrêtée sur la place de la Signoria, elle a été entourée et le général a été l'objet d'une démonstration affectueuse. »

« Des personnes qui ont pu voir, Garibaldi

retentissaient majestueusement, et Achille, en rentrant des soirées, exténué d'ennui, les écoutait avec délice en se promenant sur la terrasse.

Un matin la comtesse dit à Berthe, avec un dépit mal déguisé sous un air de plaisanterie :

« J'ai vu hier ton fidèle écuyer faisant la veille des armes ; il peut donc s'attendre à recevoir bientôt l'accolade ? »

« Qui sert les dames est né chevalier ! répliqua Berthe avec flegme. »

« En cela seul consiste le caractère chevaleresque et nous le possédons par la grâce de Dieu, ajouta le comte. »

Sa femme lui adressa, quand ils furent seuls, de vifs reproches sur sa faiblesse envers la marquise et la légèreté avec laquelle il envisageait la perspective d'une mésalliance. Il ne fit qu'en rire.

Achille, qui se disposait à partir pour Paris, où il devait passer une quinzaine de jours, craignait qu'en son absence Berthe ne retombât dans ses allures solitaires et mélancoliques. Il s'estimait heureux que sa présence fût nécessaire pour égayer la marquise ; cependant, il souffrait tant à l'idée de la savoir triste, qu'il fit une tentative dans le but de la distraire. Il lui peignit la société sous des couleurs attrayantes, lui représenta quelques personnes comme des types d'amabilité, d'autres comme de divertissantes caricatures ou de remarquables originaux ; si bien qu'elle déclara vouloir faire la connaissance de ces êtres si amusants.

« Mais il vous faudra les étudier, lui dit Achille ; leurs singularités ne sautent pas aux yeux de prime abord. »

La suite au prochain numéro.

ont remarqué son air triste et préoccupé. »

— Les élections qui se préparent en Italie ont donné lieu à une manifestation fort imprévue. Le Grand-Orient d'Italie a notifié la « mise en sommeil » de tous les ateliers maçonniques jusqu'au 20 mars. Cette abstention n'est-elle pas un moyen détourné de donner un plus vaste champ à l'agitation politique ?...

— On écrit de Rome :

« Le récentes arrestations n'empêchent pas les agents du comité national de continuer à lancer des bombes dans les rues. Samedi-soir, quatre de ces projectiles ont éclaté dans la ville ; deux aux environs du théâtre d'Apollon, et les deux autres sur la voie du maire, et dans la rue de l'abbé Louis. On a saisi un individu au moment où il mettait le feu à l'une de ces bombes. »

— Le gouvernement de Berlin ne néglige rien pour faciliter aux sujets prussiens la visite de l'Exposition. A partir du 20 mars, le chemin de fer de l'Etat aura deux trains spéciaux et à des prix réduits sur les lignes dirigées vers la France.

— 250 forçats du bagne de Toulon vont être dirigés sur la colonie de la Calédonie. Ces forçats viennent de recevoir l'uniforme réglementaire des déportés qui consiste dans un bonnet, une casaque et un pantalon en ratine grise, plus un paquet contenant un vêtement de rechange, souliers compris. — Au moment de l'embarquement, on passe une inspection minutieuse de ce modeste bagage et tout ce que l'on trouve en excédant est impitoyablement confisqué.

Pour extrait : A. Layton.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

De l'art. — Des arts mécaniques ou industriels. — Des arts libéraux ou beaux-arts.

(Suite).

Peinture. — Nicolas Poussin a donné, dans une lettre intime, une définition un peu prétentieuse de la forme, mais vraie dans le fond, de la peinture :

« La peinture est une imitation faite avec des lignes et des couleurs, en quelque superficie, de tout ce qui se voit sous le soleil, ayant pour fin la délectation. »

Il ajoute que le peintre doit prendre une matière capable de recevoir la plus excellente forme : il faut commencer par la disposition, puis par l'ornement, le décor, la beauté, la grâce, la vivacité, le costume, la vraisemblance et le jugement partout. Ces deux dernières parties sont du peintre, et ne se peuvent enseigner : c'est le rameau d'or de Virgile, que nul ne peut trouver ni cueillir, s'il n'est conduit par le destin. »

L'importance de ces règles démontre la haute idée que Poussin avait de son art : c'était justice.

La peinture est si ancienne que l'on a été jusqu'à dire qu'elle est une invention de la nature. Ce que l'on peut affirmer c'est que la considération attachée à la peinture a été grande chez tous les peuples. Il est vrai, Moïse, Séméon, Mahomet, par calcul ou par passion, furent hostiles à cet art ; mais les plus grands hommes lui rendirent hommage. Platon et Socrate cultivaient la peinture. — Attale, roi de Pergame, offrit 260,000 livres d'un tableau d'Aristide ; Candaule, roi de Lydie, avait donné l'or à boisseaux pour un tableau peint par Bularque ; Lucullus acheta 200 talents une copie du tableau de la Marchande de Couronnes de Pausias de Sicone ; Jules César acheta 80 talents (25,000 écus) un tableau représentant Ajax ; Démétrius leva le siège de Rhodes pour conserver un tableau de Protogène. — En un mot, la peinture eut toujours des protecteurs ; et toujours des souverains, des hommes distingués par le sentiment et l'esprit, ont travaillé à préserver ses productions de la rigueur des siècles.

Les plus anciens monuments de la peinture se rencontrent en Egypte : ils étaient antérieurs à Hermès Trismégiste, inventeur des hiéroglyphes ; mais c'est en Grèce qu'elle fut portée à son plus haut point d'excellence. La peinture fut aussi en honneur à Rome, particulièrement sous les Empereurs ; mais les peintres de l'ancienne Rome étaient inférieurs à ceux de la Grèce.

La peinture des Egyptiens fut principalement l'ennemi. En Grèce, où tout courrait à la perfection de l'art, on fit de la peinture monochrome ou en camaïeu, à détrempe, de la fresque, de la peinture sur verre, de la mosaïque, surtout de la peinture faite avec de la cire, des couleurs et le feu, nommée peinture à l'encastique. Pliny parle d'un certain vernis, d'un enduit fin et transparent dont se servait Apelle.

Apelle fut le grand peintre de la Grèce. Il appartenait à l'école de Sycione, fondée par Eupompe, réglée par Pamphyle : c'était l'école du style et du caractère. — Les Grecs admiraient aussi les peintures de Polygnote, — le peintre des héros d'Homère et des exploits des demi-dieux, — de Tymanthe, de Zeuxis, de Parrhasius, etc. . .

Aucune peinture digne d'être attribuée à l'un de ces grands artistes ne nous est restée ; mais quelque médiocres que soient les œuvres d'ordre inférieur qui nous ont été conservées, il est facile d'imaginer l'importance des premières. On y trouve la connaissance du clair-obscur ; l'application des règles du dessin et des lois de la perspective, toutes les conditions, en un mot, qui expliquent le respect des hommes de ce pays pour l'art et justifient l'admiration de la postérité pour ses artistes.

L'art oublié pendant les siècles qui ont suivi la chute du monde Romain, semble vouloir revivre en Orient ; ses efforts furent impuissants. Ce fut vers le milieu du XIII^e siècle qu'en Italie, et un peu plus tard en France, des écoles brillantes surgirent ; et des chefs-d'œuvre élevèrent l'art de la peinture à son apogée de gloire.

La première école fut l'école Byzantine. Après la prise de Constantinople des artistes réfugiés de ce pays introduisirent les arts en Europe. — La seconde, fut l'école Florentine. Ses chefs furent Cimabué (XII^e siècle) et Giotto, dont les doctrines étaient simples et vraies. Les peintures de ces artistes étaient à fresque et à détrempe ; au siècle suivant, Antonello de Messine appliqua la découverte de Van-Eick, de l'art de peindre à l'huile. — A la fin du XV^e siècle, cette école compte Léonard de Vinci (le peintre aux transitions si savamment ménagées), Michel-Ange Buonarrotti (l'artiste aux puissantes conceptions), Bartholomeo, André Vanucci (André del Sarte), etc. . .

Presque concurremment avec cette école, nous pouvons signaler l'école Romaine, si distinguée par la perfection du dessin. Les noms les plus brillants de cette école sont Pérugin, le divin Raphaël, Jules Romain, Jean de Udine, Caravage ; — l'école Vénitienne si distinguée par la puissance du coloris. Les plus célèbres de cette école sont : Giorgione, le Titien, dit le premier des coloristes, Sébastien del Piombo, Paul Véronèse, le Tintoret, etc. . . C'est, grâce à ces écoles que, dans le XVI^e siècle, la peinture s'éleva à un degré de perfection admirable.

L'école Lombarde, remarquable par le dessin, l'expression et la grâce, le coloris, se subdivise en diverses écoles. Elle comprend les écoles de Mantoue, de Modène, de Ferrare, de Parme, illustrée par le Corrège ; de Milan, qui compte Luini, élève de Léonard ; l'école Bolognese, fondée par Louis Carrache et continuée par Augustin et Annibal Carrache, le Dominiquin, le Guide ; enfin les écoles Génoise et Napolitaine. Dans cette dernière brille Salvator Rosa (le peintre des batailles).

Nous devons signaler, à côté des écoles italiennes, l'école Espagnole qui compte Morales, Herrera, Ribera, Vélasquez, Zurbaran, Murillo.

Une telle nomenclature est sèche sans doute : Notre silence serait une injustice pour les hommes dont l'histoire a enregistré les noms.

Si nous passons maintenant aux écoles du Nord, nous distinguerons l'école Allemande, dont Albert Dürer, à la fois peintre, sculpteur et architecte, fut le chef véritable, Holbein une des gloires ; — l'école Flamande. Cette école nomme Van-Eick (l'inventeur de la peinture à l'huile), Breughel, Philippe de Champaigne, Rubens (le peintre au coloris vigoureux, au style plein de fougue), Vandick, Teniers ; — l'école Hollandaise. Cette école eut pour chef Lucas de Leyde (1533) elle nomme Rembrandt (le peintre du clair-obscur), Berghem, Ruysdaël, Gérard Dow, Hobbema, Terburg, Miéris ; — enfin une école Anglaise qui ne s'est produite qu'au XVII^e siècle, et qui n'a jamais jeté un vif éclat.

En France, on peut citer parmi les premiers peintres, Jean Cousin, dessinateur et peintre au XIV^e siècle. Pendant longtemps, dans notre pays, l'art de la peinture fut le patrimoine des étrangers. — Sous Louis XIV, l'école française compta des hommes illustres : le Poussin, Claude Lorrain, Lesueur, Lebrun, Mignard, Rigaud. Le déclin de cette école nous fait connaître Coppel, Restout, Vanloo, Boucher et Greuze.

Pendant des débris de cette école a surgi une école moderne, dont le mérite est le respect de la ligne, le culte du dessin, et qui n'a pas de rivale en Europe : elle a eu pour chef David, et compte Girodet, Girard, Gros, Prud'homme, Carle Vernet, Gérardault, Léopold Robert, Horace Vernet, de Laroche, Decamps, le riche peintre de l'Orient ; Ary Scheffer, le peintre des rêveries ; Delacroix, le hardi metteur en scène et brillant coloriste ; Ingres, l'homme de dessin correct et de la sobre couleur. . . Ingres ! pour qui vient de s'ouvrir le temple de mémoire.

Tel a été le rôle de la France dans l'art de la peinture : rôle considérable, digne d'être étudié dans ses phénomènes d'action et de réaction, et dont l'influence a été grande sur les tendances ultérieures de l'art.

On a fait grand bruit, dans ces derniers temps, d'une peinture réaliste. Pour beaucoup, le réalisme consiste à s'inspirer de la contemplation de la nature et à s'affranchir des entraves de l'école : l'influence secrète, dont parle Boileau, serait la seule règle dans l'art. — Pour quelques-uns le réalisme est une sorte de romantisme qui tire son appellation de la nature des sujets qui inspirent ses adeptes, de la vérité exacte et crue de la couleur, et de l'harmonie naturelle que l'artiste prétend apporter dans l'exécution de ses compositions. Or, dans les arts comme dans les sciences, rien ne dispense de l'étude et de l'application des procédés techniques, et d'ailleurs le génie de la réalité physique exclut-il le génie de la réalité morale ?

Sans vouloir ici contester le mérite de quelques ouvrages placés sous l'étiquette nouvelle de réalisme, nous craignons que ce genre ne soit une exagération, une tendance de l'art à s'abaisser au niveau des flatteries vulgaires. « Qu'on soit du parti du dessin ou du camp de la couleur, les arts du dessin en France déclinent et s'amoindrissent. Ce n'est pas un fait purement scolaire, des causes générales et profondes ont contribué à cet affligeant résultat, a dit M. Vilet. L'état général des esprits, l'activité plus ou moins grande des passions sociales, certains courants d'idées, certains développements de la richesse dans telles ou telles mains, peut-être aussi le caractère plus ou moins généreux, plus ou moins élevé des institutions politiques, exercent sur l'art une influence considérable. » — L'art ne doit jamais être à la remarque de la mode.

L'art de la peinture se propage de jour en jour : il s'exerce aujourd'hui dans les ateliers comme dans les salons privés, surtout dans les grands centres ; et il est peu de villes où il n'y ait un conservatoire et des écoles, des collections scientifiques, archéologiques, des galeries artistiques où l'on trouve des modèles nationaux et étrangers, où les populations aiment à recueillir des souvenirs et puiser des exemples. Toutes les cités ne peuvent prétendre à des collections comparables à la tribune de Florence, au salon carré de Paris, à la galerie de Madrid, au musée de Dresde ; mais un grand nombre possèdent un musée où sont rassemblés des œuvres d'un intérêt relatif, d'un intérêt local. Notre ville n'en possède point ; des étrangers nous l'ont dit, et naguère une voix amie nous l'a rappelé. Quant à nous, nous ne laisserons jamais passer l'occasion de renouveler nos vœux :

L'Espérance jamais ne lassa ma constance ! . . .

Sculpture. — La sculpture a été définie « un art qui, par le moyen du dessin et de la matière solide, imite les objets palpables de la nature.

Les sculpteurs ont commencé à travailler sur la terre et sur la cire ; ils ont traité ensuite des matières moins flexibles et moins malléables, moins

jettes à être endommagées : le bois et la pierre. Les métaux, l'ivoire, les pierres les plus dures, le marbre surtout, ont fourni des matières précieuses pour l'art de la sculpture.

Comme tous les arts d'imitation, la sculpture a une origine qui se perd dans la nuit des temps. L'omère parle d'un grand nombre d'ouvrages gravés ou sculptés : d'une statue de Minerve, à laquelle les femmes Troyennes consacèrent un voile précieux, des statues d'or du salon d'Alcinous, du fameux bouclier d'Achille et de la cuirasse d'Agamemnon.

Les Egyptiens tinrent ce bel art en grand honneur. Dans les temps les plus reculés, ils avaient élevé deux statues colossales l'une à Mœris et l'autre à la reine son épouse. Ils excellèrent principalement dans la justesse des proportions. — Les Israélites avaient des sculpteurs ; l'arche d'alliance en est un témoignage. — En Grèce, les commencements de la sculpture furent très grossiers. Dédale qui avait séjourné en Egypte, fut le premier à apporter des perfectionnements dans cet art et forma des élèves. — Phydias, Polyclète, Myron, Lysippe, Praxitèle, etc., vinrent ensuite et produisirent des œuvres belles de conception et d'exécution, admirables par la vérité de l'expression et la correction du dessin. Les marbres du Parthénon révèlent encore Phydias ! — La domination romaine éteignit dans ce pays le flambeau des arts.

La sculpture semble se raviver sous le règne d'Auguste ; mais le goût dégénéra, en dépit du patronage de Mécènes et de la haute estime d'Agrippa.

Plus tard se produisit la sculpture gothique, qui puisait ses règles dans le caprice de l'imagination plutôt que dans l'étude de la nature. — La grande époque de la sculpture arriva en même temps pour l'Italie et la France. Michel-Ange, l'artiste olympien . . . sous le pontificat de Léon X, et Jean Goujon, sous François I^{er}, produisirent les œuvres les plus brillantes que le ciseau du sculpteur puisse enfanter. C'est sur ces modèles que les générations postérieures ont travaillé.

Ce n'est pas à dire que les siècles ultérieurs n'aient pas compté des hommes de génie, notamment Puget, Girardon, Coyvevox, les Coustou et tant d'autres ! . . . L'époque contemporaine a mis en relief, dans ce genre, l'italien Canova, dont quelques œuvres sont déposées au Louvre : œuvres remplies de grâce et de délicatesse, — et le français Pradier, dont les ouvrages sont si remplis de goût et de fini.

« La statuaire, a dit un aimable écrivain, Théophile Gautier, fruit naturel de civilisations païennes, qui murissait à l'air libre sous le ciel bleu de la Grèce et de ses colonies, n'est à l'époque moderne, qu'une plante de serre chaude, cultivée à grands frais, et le plus souvent étiolée, malgré les soins qu'on lui donne. »

Les expositions dernières ont confirmé la justesse de cette réflexion. Le climat et les mœurs de la Grèce favorisaient les études du corps humain, l'étude du nu, condition essentielle de la statuaire. Ainsi les hommes étaient, de bonne heure, voués aux exercices propres à développer les grâces du corps ; les artistes étudiaient partout et toujours les aspects nobles, la beauté, que les philosophes nommaient fleur de vertu, don divin, lettre de recommandation : ils reproduisaient sans cesse les figures idéales des divinités et des héros de la religion païenne. — Cet enthousiasme pour la beauté physique était poussé si loin que les femmes ornaient toujours leurs appartements de tableaux et de statues afin de frapper leur imagination et afin, comme l'a dit Platon, que de toutes parts, assaillies par les images de la beauté, elles se en pénétrassent jusqu'au fond de l'âme. — Les Spartiates précipitaient dans l'Eurotas les enfants contrefaits ; et Archidamus, roi de Sparte, fut condamné à une grosse amende pour avoir épousé une femme de petite stature. — Voilà des mœurs différentes des nôtres ! — L'art moderne doit en recevoir une alteration profonde : il doit décliner ; peut-être est-il condamné à périr à moins d'une transformation : une de ces régénérations qu'un homme d'esprit a qualifié en disant qu'il fallait baptiser l'arc grec !

Quelle que soit sa destinée, ces faits pourraient nous éclairer sur l'empressement avec lequel on s'attache à l'étude de nouvelles branches de l'art ; d'ailleurs de telles appréhensions sont pour nous un motif de plus de conserver avec soin les restes précieux de l'antiquité et pour apprécier les efforts surhumains de ceux qui se vouent à la culture de la statuaire.

Avant de quitter la sculpture, nous voulons rappeler au souvenir cher au pays, un nom que beaucoup connaissent, mais que tous les sincères amis de notre contrée entendent toujours avec plaisir. — C'est le nom de Louis Siris, né à Figeac, en 1673, orfèvre et graveur. Ses ouvrages d'orfèvrerie, dit la Statistique du Lot, remarquables par la précision du burin, et les formes pures et élégantes, étaient renommés et recherchés dans toute l'Europe, lorsque à l'âge de 60 ans il se rendit en Italie, à Florence ; et là, au contact des œuvres de génie, une vocation nouvelle se révèle pour lui : il travailla sur pierres dures des chefs-d'œuvre, qui lui valurent la faveur de François I^{er} empereur d'Allemagne, et les fonctions de directeur de la galerie de Florence !

Graveur. — Nous pourrions ici parler de la Graveure, bel art dont la culture a été glorieuse pour notre pays et dont la France avait pour devoir de revendiquer la protection : un cours de graveure vient d'être ouvert récemment à l'école des beaux-arts ! — Le temps nous manque.

Architecture. — L'architecture c'est, dans le sens le plus étendu du mot, l'art de bien bâtir. C'est peut-être celui des arts qui demande à un plus haut degré la sûreté de jugement, l'habileté d'esprit, l'instinct des proportions, le sentiment des convenances : un sentiment d'harmonie qui a inspiré à un philosophe (Novallis) cette métaphore hardie : l'architecture est une musique pétrifiée. — Nous ne nous occuperons pas ici des distinctions d'école, des classements d'architecture en architecture civile, économique, rurale ; nous nous occuperons de l'architecture qui joint aux qualités d'exécution mécanique, le sentiment d'esthétique, c'est-à-dire d'élevation architectonique.

Cet art remonte à la plus haute antiquité ; mais il ne fut pas sans doute le premier de tous : les réflexions jointes à l'expérience, conduisirent à la connaissance des règles certaines de la proportion ; et le goût ne se manifesta dans les beaux-arts en général que lorsqu'ils résultent d'une civilisation plus avancée. Les plus superbes villes, dont il soit parlé dans l'histoire, Babylone et Ninive, furent l'ouvrage de Nemrod, arrière petit-fils de Noé.

Les Egyptiens et les Perses se sont appliqués à

l'architecture ; mais ces derniers, prodiges d'ornements dans leurs édifices, péchaient par le goût et le défaut de simplicité. — Les Grecs ont fourni les premiers des règles et des beaux modèles en ce genre. L'architecture Grecque fut un art radical, dans lequel a été reconnue la nécessité des rythmes, représentés par les différents ordres. Ces ordres étaient au nombre de trois : le Dorique, l'Ionique et le Corinthien. On conçoit l'intérêt qu'il y aurait à dire les caractères distinctifs de chacun de ces ordres, surtout ceux de l'ordre Corinthien, illustré par Callimaque : ce développement nous entraînerait trop loin. Nous dirons simplement : L'ordre Dorique avait pour cachet dominant la beauté, la puissance ; l'ordre Ionique, la délicatesse ; l'ordre Corinthien, la richesse raffinée. Au demeurant la Grèce était couverte de temples magnifiques, d'édifices publics splendides, de palais somptueux.

Après les Grecs, les Toscans et les Romains eurent aussi leur genre d'architecture : ce fut plutôt un style mixte, connu sous le nom de gréco-romain. Les Latins, par le mélange de l'ordre Ionique et du Corinthien formèrent le Composite.

Cependant l'arcade, introduite dans les monuments Romains par l'initiative des Etrusques, fut bientôt définitivement affranchie des ordres grecs par les chrétiens. C'est par là que l'on explique tout naturellement la formation de l'art Byzantin, de l'art Arabe, de l'art Roman, et de l'art Gothique. — D'après quelques auteurs, l'architecture gothique a été importée par les Goths venu du Nord, dans le 5^e siècle. Les édifices construits dans ce style étaient grossiers et massifs ; mais ce style, un peu modifié, a produit plus tard des édifices empreints de plus de délicatesse, de légèreté, de hardiesse dans l'exécution. — Vers 1,400 Arnolfo di Lapo et Brunelleschi portèrent le dernier coup au genre gothique : l'archaïsme fut à l'ordre du jour ; et les modèles de l'architecture Grecque furent adoptés de nouveau.

Enfin les Italiens et les Français comptent des architectes célèbres qui ont porté leur art au plus haut point de grandeur et de magnificence. Pise produisit les premiers architectes. Bramante commence sous le pape Jules II, cette admirable basilique de St-Pierre, que Michel-Ange termine sous Jean de Médicis (Léon X). Bulland, Pierre Lescol, l'architecte d'une aile du Louvre, Philibert de Lorme, architecte des Tuileries ; au XVI^e siècle, Jean Goujon, sculpteur et architecte, Palladio, l'architecte le plus universellement suivi dans toute l'Europe, jetten à plus vif éclat. Plus tard les Mansard, le Nôtre, Claude Perrault, honorent le grand siècle.

Dans les temps modernes, les encouragements n'ont pas manqué à l'architecture. Une académie royale d'architecture fut établie en 1671 par Colbert, et confirmée par lettres patentes du Roi en février 1717. — Soufflot, l'architecte du Panthéon de Paris, aujourd'hui St-Genèveviève, et Jean François Blondel, théoricien habile, peuvent être cités dans le 18^e siècle ; mais on ne saurait trouver aux œuvres de ce temps un cachet de grande originalité. On peut dire de ces architectes qu'ils ont été techniciens, mais qu'ils ont été dépourvus de ce sentiment d'esthétique qui caractérise le véritable artiste.

Parler du 19^e siècle, serait peut-être prématuré, quoiqu'il vaille dire l'arc de triomphe destiné à perpétuer la mémoire glorieuse des guerres du 1^{er} empire, un tunnel sous la Tamise, l'achèvement du Louvre et les plans magnifiques d'une académie impériale de musique, seraient la preuve qu'il y a encore de nos jours des architectes éminents !

On peut louer notre époque, nous le croyons, de comprendre le passé et de restaurer les monuments qu'il nous a légués ; on lui reproche de n'avoir pas de style et de chercher péniblement une route nouvelle. Le mérite de l'architecture Grecque était la beauté de la forme, de l'architecture Egyptienne la grandeur, l'esprit sombre, de l'architecture Gothique son élévation, sa solennité, de l'architecture Sarrazine la légèreté fantastique, de l'école Française du XVI^e siècle l'élégance. Quel est le mérite de notre architecture moderne ? l'avenir jugera. A l'œuvre cependant, car nous avons lu, que que part : « Si vous assistez à une époque dont les constructions manquent d'originalité, dites aussi sans crainte que ces idées n'en ont aucune : les monuments sont la véritable écriture des peuples. »

A. CALMELS.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Contains entries for 3 Dimanche (quinquagésime), 4 Lundi (s Casimir), 5 Mardi (s Eusèbe), 6 Mercredi (Les Cendres). Lists fairs in Montcuq, Bagnac, Limogne, St-Cirq-Lapopie, Dégagnac, Frayssinet, Puy-l'Évêque, St-Martin-de-Vers.

AVIS A NOS ABONNES.

Le numéro-spécimen de l'Exposition universelle de 1867 illustrée, vient de paraître. La précision du texte et l'exactitude des dessins égalent le luxe typographique de ce livre, publié par MM. E. Dentu et Pierre Petit, concessionnaires de la Commission impériale, avec le concours de M. Fr. Ducuing comme rédacteur.

Le spécimen publié contient la description et les vues de Palais, douze gravures, la vue perspective du Champs-de-Mars avec la nomenclature des nombreux établissements du Parc. L'Exposition universelle de 1867 illustrée nous paraît destinée à devenir le succès de l'année 1867.

Dans l'intérêt de nos abonnés nous venons de nous assurer l'envoi des livraisons de cet ouvrage.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.
M. Périer, professeur de Physique au Lycée, parlera de la **Foudre**.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 février 1867.
15 versements dont 1 nouveaux 2,690 »
7 remboursements dont 3 poursolde, 2,716 33
Pour la chronique locale A. Laytou

— C'est en visitant l'Usine de Noisiel, spécialement consacrée à la fabrication du CHOCOLAT-MENIER, qu'on peut se rendre compte des soins inouïs à la préparation de cet aliment : Cacaos de 1^{er} Choix achetés directement dans les pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLE MENIER, au Nicaragua.

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeuses de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'Usine.

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin.

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre.

Chemin de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication. Personnel de plus de 300 ouvriers, hommes et femmes, employés au triage des cacaos et à leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au pliage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 8 à 10,000 kilogrammes.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le CHOCOLAT-MENIER soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, à un prix modéré, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)
L'avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.
Rédacteur en chef : AUGUSTE VITU
Bureaux : 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris
ABONNEMENT D'UN AN
54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.
Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

Nos abonnés seulement pourront les faire prendre dans nos bureaux à raison de 30 cent. l'une, au lieu de 50 cent. en librairie.

Nous engageons vivement ceux de nos abonnés qui voudraient souscrire, à nous adresser immédiatement leur adhésion.

60 livraisons de L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 ILLUSTRÉE paraîtront successivement d'ici au 20 octobre.

Théâtre

Est-ce à la liberté des théâtres qu'il faut attribuer le délaissement dans lequel sont plongés depuis quelques années certains théâtres de province et particulièrement celui de Cahors ; est-ce, au contraire, au peu de chances de réussite qu'offrent aux impresarios l'exploitation des scènes dont nous venons de parler ? La question est grave et nous n'oserions pour notre part, nous prononcer d'une manière catégorique. Aussi bien, d'ailleurs, il serait difficile d'asseoir un jugement certain. Un fait incontestable, c'est que depuis longtemps nous n'avons vu s'ouvrir que pour se refermer aussitôt les portes de notre théâtre, et que les résultats obtenus par ceux qui y ont tenté la fortune, n'étaient pas de nature à encourager de nouvelles tentatives.

Par quelles vicissitudes n'avons nous pas passé depuis un mois ! Combien de fois n'avons-nous pas vu naître et s'évanouir presque en même temps, les espérances qui paraissent les mieux fondées ! Un troupe était annoncé, les affiches étaient placées, le programme distribué, et quand le jour attendu avec impatience arrivait, plus rien ! Pour nous, nous en avons fait, à notre grand regret, notre deuil, et nous pensions avec douleur, qu'il nous fallait renoncer à voir se réaliser nos desirs.

Nous nous étions trop pressé de désespérer. La mauvaise fortune a enfin cessé de nous poursuivre. — Tout vient à point à qui sait attendre, dit le proverbe, et si nous avons attendu, nous n'avons pas, du moins, perdu pour attendre.

Dimanche dernier, la troupe de M. G. de Beer a fait ses débuts sur notre scène. Dire que la foule se pressait comme à une première des Variétés, quand le public enthousiaste se précipite à une œuvre nouvelle du maestro Offenbach, ce serait exagéré. Toutefois nous constatons avec plaisir qu'un nombre plus considérable de spectateurs que nous n'avions l'habitude d'en voir, attendait impatientement le lever du rideau. S'il est vrai qu'un plaisir longtemps attendu vient par ce fait seul plus piquant et plus vif, il faut dire aussi que le programme était de nature à satisfaire les goûts les plus difficiles. — Notez que nous n'avions pas le droit de l'être. Quoiqu'on nous donnât, nous devions nous tenir pour très heureux.

Nous devons tout d'abord rendre aux artistes de M. de Beer, la justice qui leur est due. Ils ont joué avec un entrain, un brio dont nous les félicitons sincèrement. MM. Charles et Georges, Patuchon et Girouffier des deux aveugles, cette admirable bouffonnerie, ont fait merveille ; voix justes, connaissance parfaite de la scène. Il est évident pour nous, que les deux pensionnaires de M. le Directeur ont vu, et ont su profiter de ce qu'ils ont vu. Ce ne sont pas deux rôles faciles, il ne faut pas y tromper, et il nous souvient d'avoir entendu plus d'un acteur rendre pour ainsi dire presque insupportable, une des plus déplorables créations du maître qui nous a donné tant de chefs-d'œuvre. Nous en dirons tout autant des deux Pêcheurs et nous ne nous avançons pas trop, en affirmant qu'ils ont pleinement satisfait leurs auditeurs. Courage donc, la première impression produite est excellente, faites qu'elle soit durable, et nous vous garantissons un éclatant succès.

Les Deux timides ont été également bien rendus. Nous ne voudrions pas qu'on nous accusât d'une trop grande sévérité, et pourtant, dans son intérêt même, nous devons conseiller à M^{de} de Beer d'étudier sérieusement. Nous sommes convaincu qu'elle est assez intelligente pour arriver rapidement à tenir fort bien les rôles qui lui seront confiés, mais il faut se mettre à l'œuvre, vite, vite ! et apprendre à dire correctement, comme l'auteur a voulu qu'on dise ou plutôt, comme l'esprit de la pièce et du personnage veu qu'on dise.

On nous a dit, Mademoiselle, que vous aviez une charmante voix. Guérissez-vous donc de cette vilaine grippe, que nous puissions vous applaudir, sans restrictions, cette fois, et de toutes nos forces.

Dans l'Omelette fantastique, dans Titi à Robert le Diable, M. Charles a été fort amusant. Au risque de nous répéter, il est bien permis de se répéter quand on adresse un éloge mérité, nous affirmons qu'il est là sur son terrain et que les applaudissements ne lui manqueront pas.

L'orchestre, fort bien conduit, a contribué pour une large part au succès de la représentation.

Somme toute, excellente soirée. — Personne qui n'ait été complètement et absolument satisfait, et ne se soit promis de revenir.

Nous le disions, la première impression a été bonne ; c'est à M. de Beer, c'est à ses artistes à la rendre durable. Le succès couronnera ses efforts. Nous sommes bons diables, nous autres Cadurciens, nous aimons les artistes et nous sommes heureux de les encourager quand, de leur côté, ils cherchent consciencieusement à nous donner quelques heures de plaisir.

En terminant, nous demandons à M. de Beer la permission de lui donner un conseil : le plus souvent possible des spectacles comme celui de dimanche ; des opérettes, des vaudevilles, un peu de comédie, c'est le genre qui nous paraît le mieux convenir à ses pensionnaires et qui lui donnera les meilleures recettes.

X.

On nous écrit de St-Céré :

La foire du 22, à St-Céré, a été fort belle, 2,000 bêtes à cornes avaient été amenées, 40 paires de bœufs gras se sont vendus au prix de 28 à 36 fr. les 50 k. — 160 paires de bœufs de travail au prix de 5, 6 et 800 fr. la paire — Les moutons gras, valaient de 50 c. à 65 c. le k. — Les porcs gras ont fait de 48 à 55 fr. les 50 k. — Baisse sur les céréales de 2 fr. 76 c. par hectolitre, sur le blé.

On nous écrit de Luzech :

Un accident des plus déplorables est arrivé à Luzech, vendredi dernier. Deux ouvriers charpentiers étaient occupés à réparer une toiture en ardoise. L'échafaudage sur lequel ils étaient montés ayant cédé, ces deux malheureux furent précipités d'une hauteur de 5 mètres. L'un d'eux, le nommé Guitard, eut dans sa chute la cuisse traversée de part en part par une forte pice en fer. La grosse extrémité sortit au pli de l'aîne. L'hémorragie a bientôt déterminé la mort. L'autre ouvrier a reçu quelques contusions sans gravité.

Les foires de Milhac et de Luzech, tenues le 21 et le 25, étaient très bien approvisionnées en bétail. Beaucoup d'affaires ont été traitées.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
26 février Fournié (Edouard), rue Coin-de-Lastié.
26 — Bergougnoux (Antoinette), rue Impériale.
Mariages.
25 février Cazes (Guillaume), menuisier, et Vialard (M.-A.), tailleur en robes.
26 — Delpouzet (J.), cordonnier, et Guillaume (Augustine), modiste.
Décès.
23 février Faurie (A.), 8 mois, rue des Soubiroux.
23 — Barthélemy (J.), 13 jours, rue Impériale.
26 — Delmas (A.), serrurier, 68 ans, rue St-Urcisse.

PLUS DE FROID AUX PIEDS !
NI D'HUMIDITÉ
AVEC LES SEMELLES LACROIX
(R. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.
Chez M. EYHERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Notions générales sur le service Postes.

Imprimés, Échantillons, Papiers de commerce ou d'affaires.
Ces objets doivent toujours être affranchis d'avance ; leur taxe est réglée à prix réduit, conformément au tarif ci après :
Le poids des imprimés et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes.
La dimension des imprimés, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.
Les imprimés et papiers d'affaires ou de commerce sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.
Les échantillons sont expédiés sous bandes mobiles ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.
Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.
Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.
Les imprimés, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance.

Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.
Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés ci-après et dans l'article ci-dessus, sont taxés comme lettres ; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Loi du 20 mai 1854.)

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc. ; sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.
TARIFS de la taxe des journaux, imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires expédiés sous bandes, avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix courants, avis imprimés divers et cartes de visite, circulant dans l'intérieur de l'Empire (loi du 25 juin 1856).

TARIF N° 1.
Journaux et ouvrages périodiques traités de matières politiques ou d'économie sociale et paraissant au moins une fois par trimestre.

	PRIX par chaque exemplaire circulant	
	hors du département ou des départements limitrophes.	dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes.
A 40 grammes et au-dessous.....	0 04	0 02
au-dessus de 40 grammes jusqu'à 50 inclusivement.....	0 05	0 03
de 50 à 60 idem.....	0 06	0 03
de 60 à 70 idem.....	0 07	0 04
de 70 à 80 idem.....	0 08	0 04
de 80 à 90 idem.....	0 09	0 05
de 90 à 100 idem.....	0 10	0 05

TARIF N° 2.
Journaux, Recueils, Annales, Mémoires et Bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie, et paraissant au moins une fois par trimestre.

	PRIX par chaque exemplaire circulant	
	hors du département ou des départements limitrophes.	dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes.
A 20 grammes et au-dessous.....	0 02	0 01
au-dessus de 20 grammes jusqu'à 30 inclusivement.....	0 03	0 02
de 30 à 40 idem.....	0 04	0 02
de 40 à 50 idem.....	0 05	0 03
de 50 à 60 idem.....	0 06	0 03
de 60 à 70 idem.....	0 07	0 04
de 70 à 80 idem.....	0 08	0 04
de 80 à 90 idem.....	0 09	0 05
de 90 à 100 idem.....	0 10	0 05

TARIF N° 3.
Circulaires, Prospectus, Catalogues, Avis divers et Prix courants, avec ou sans échantillons, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, et en général tous autres imprimés que ceux spécifiés dans les deux colonnes qui précèdent, dont l'expédition a lieu sous bandes. Échantillons ou paquets d'échantillons.

CLARIFICATION DES VINS.

Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ; Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.

La PULVÉRINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours Usine, 7, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

PULVÉRINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS

3 médailles d'or RÉCOMPENSES NATIONALES.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se réclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS

SPÉCIALITÉ
POUR LES NOUVEAUX DENTIERES
SUCCIONNELS, POSÉS SANS
RESSORTS S'ADAPTANT PAR LA
PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.
— OBTURATEURS JUXTA-POSÉS.



GUÉRISON
ASSURÉE DES DENTS
SANS EXTRACTION.
CONSOLIDEMENT DES DENTS
CHANCELANTES. REDRESSEMENT
DES DENTS CHEZ LES ENFANTS.

M. FERARY
ÉLÈVE DE LA SOCIÉTÉ PRATIQUE DE PARIS,
DENTISTE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, A VICHY (ALLIER).

A l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Cahors, le 1^{er} mars, et qu'il s'y tiendra jusqu'au 31, à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
M. FERARY, se rendra au domicile des personnes qui le feront demander, de dix heures à midi et de quatre à six heures du soir. Il sera visible dans son cabinet aux autres heures. — Maison, Ch. Izarn, juge, boulevard Sud.

A VENDRE
POUR CAUSE DE MALADIE
UNE ÉTUDE D'AVOUÉ
Près le tribunal civil de Gourdon (LOT)
Pour les conditions de la vente, s'adresser au titulaire M^e Hébrard, avoué, maire de la ville de Gourdon.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A LOUER
1° UN APPARTEMENT
AU 2° ETAGE
2° UN MAGASIN
rue Fénélon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GULHOU

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES
par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, l'édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES
OU DESCENTES. Rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de Pierre SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes herniaires à Saumur (Maine-et-Loire) élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

JACQUES SÉGUY
PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n° 55.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU